



PAYS
d'OPALE
Communauté de communes

Le vert, le vrai, la vie
CLEA EN PAYS D'OPALE

Appel à candidatures
en direction des artistes de tous les domaines
d'expression dont la recherche et la pratique
développent une sensibilité à la question du
vivre ensemble d'hier à aujourd'hui

Dans le cadre du Contrat Local
d'Education Artistique et Culturelle tout au long de la vie
2019/2020



La communauté de communes Pays d'Opale ;
la direction régionale des affaires culturelles Hauts de France ;
le rectorat de l'académie de Lille ;
la direction des services départementaux de l'éducation nationale – Pas-de-Calais

En lien avec le conseil départemental du Pas-de-Calais et la Région des Hauts de France

lançant, dans le cadre de la seconde édition 2019/2020 du CLÉA *tout au long de la vie*, un

Appel à candidatures en direction des artistes de tous les domaines d'expression dont la recherche et la pratique développent une sensibilité à la question du *vivre ensemble*

1 – Cadre de la résidence-mission

Animée par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture, la communauté de communes Pays d'Opale s'est fixée comme objectif ambitieux de généraliser, sur son territoire, l'éducation artistique et culturelle en direction de tous les âges et catégories socio-professionnelles et de contribuer ainsi à la constitution de leur parcours d'éducation artistique et culturelle.

Dans ce cadre, la communauté de communes, en partenariat étroit avec la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France (DRAC), le rectorat de l'académie de Lille – délégation académique aux arts et à la culture (DAAC) et la direction départementale des services de l'éducation nationale – (DSDEN – Pas-de-Calais) et en lien avec le conseil départemental du Pas-de-Calais propose deux résidences-mission destinées pour l'une à un artiste et pour l'autre à un journaliste dont les recherches, démarches, productions ou pratiques développent une sensibilité particulière à la question du *vivre ensemble*. Le *vivre ensemble* tel qu'il peut se définir aujourd'hui mais aussi tel qu'il a pu s'illustrer dans l'histoire, notamment en Pays d'Opale.

Ces partenaires sont en mesure de lancer cette offre sachant qu'ils peuvent l'appuyer sur la force et l'énergie collectives des très nombreux acteurs locaux de l'éducation artistique et culturelle, véritables démultiplicateurs, qu'ils soient professionnels de la culture, enseignants, animateurs, éducateurs, médiateurs, travailleurs sociaux, professionnels de la santé, etc.

Une résidence-mission, pour rappel, ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production ni commande d'œuvre. Pour l'artiste-résident, en ce qui concerne ce présent appel à candidatures, il s'agit, plus particulièrement, de s'engager artistiquement dans une démarche expérimentale d'action culturelle au sens large, donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre.

Cette mise en évidence de ce qu'est une démarche artistique s'appuie sur des formes d'interventions ou d'actions très variées se différenciant assez radicalement des traditionnels ateliers de pratique artistique (qui relèvent d'autres dispositifs ou programmes, disponibles par ailleurs).

2 – À propos du présent appel à candidatures

Pour cette résidence-mission précise qui va se déployer sur l'ensemble de son territoire, la communauté de communes Pays d'Opale recherche un artiste dont la démarche et la pratique s'inscrivent délibérément dans le champ de la création contemporaine.

Le territoire d'accueil est fortement marqué par l'histoire du camp du drap d'or et les enjeux géopolitiques qui y sont liés, qui résonnent encore aujourd'hui aujourd'hui. Ceci nous conduit à proposer une entrée thématique très ouverte: *le vivre ensemble*, dans l'histoire comme aujourd'hui.

Chaque artiste candidat, Français ou Étranger, a déjà à son actif une production conséquente et doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission.

Qu'est ce qu'une résidence-mission:

<http://www.culture.gouv.fr/content/download/204816/2175708/version/1/file/qu%27est%20ce%20qu%27une%20r%C3%A9sidence-mission.pdf>

Il est également en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté scolaire, éducative, associative et culturelle.

Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

L'artiste retenu est appelé à résider de manière effective sur le territoire d'action et à se rendre disponible, de manière exclusive, pour la mission. Il doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité.

Il est porté à la connaissance de chaque artiste-candidat que, dans le cadre du CLÉA *tout au long de la vie*, les deux résidences-mission prévues vont se mener en simultanément. Des interactions entre ces deux résidences, soumises au même cahier des charges, et leurs titulaires sont donc tout à fait possibles voire encouragées.

3- Calendrier

- du **7 au 11 octobre 2019** est prévue **une semaine d'immersion**,
- La **période de résidence**, à proprement parler, est prévue, elle:
 - du **4 novembre au 20 décembre 2019**, soient 7 semaines, puis, après une interruption durant les vacances scolaires de Noël du **6 janvier au 28 février 2020**, soient 8 semaines.

Il s'agit donc au total d'une mission de quatre mois, soient dix-sept semaines, à raison de 5 à 6 jours/semaine

4- Conditions financières

En ce qui concerne la rétribution de chaque artiste-résident, il est précisé ici que le coût total employeur ne peut excéder en aucun cas 24 000 euros.

Ce coût total employeur comprend le salaire et les charges, cotisations et taxes s'y attachant ainsi que, s'il est concerné, les droits d'auteur.

Ceci pour **la mission dans son intégralité (*)**, à savoir :

- la diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires ;
- les rencontres avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire, etc, susceptibles de déboucher sur :
 - des propositions d'actions de médiation démultipliée,
 - des créations conjointes de *gestes artistiques*
 - l'accompagnement artistique de ces propositions d'actions de médiation et de ces créations conjointes ;

Il est par ailleurs précisé que le cadre d'emploi le plus approprié en ce qui concerne les actions de médiation et d'action culturelle est le régime général.

Toutefois, pour les artistes relevant du statut de l'intermittence, il est signalé qu'une partie de la mission (la composante diffusion en l'occurrence si elle est conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce statut) peut faire l'objet d'une rémunération au cachet quand la nature de l'activité le permet (cela représente au maximum 30 % de la mission et donc, le cas échéant, de la rémunération totale).

Ce sont les contributions respectives de la communauté de communes Pays d'Opale et de la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France qui permettent cette hauteur de rétribution.

C'est le service culture de la communauté de communes Pays d'Opale qui est chargé par celle-ci de la coordination du CLÉA *tout au long de la vie* et donc, entre autres de ses composantes, des résidences-mission. À ce titre, un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et de l'artiste-résident est signé avant le début de son séjour.

Les conditions de diffusion des œuvres déjà existantes de l'artiste retenu, dans des lieux dédiés ou non, sont étudiées et également contractualisées avec la communauté de communes.

Il s'agit ici de la part des actions de diffusion ne faisant pas l'objet, par ailleurs, d'engagements et d'accords directs avec des équipes et des équipements, notamment culturels, du territoire désireux de s'associer de manière significative à cet axe de la diffusion en accueillant certaines « grandes formes » ou des expositions de grande envergure.

Les frais de déplacement de l'artiste sur le territoire d'action (sur la base d'un forfait) et les frais relatifs à l'hébergement sont pris en charge. Concrètement, un logement est mis à sa disposition sur le territoire.

Enfin, trois voyages aller-retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine) sont également pris en charge.

En revanche, les autres éventuels voyages du lieu de domicile au territoire de résidence ainsi que les repas sont à la charge de l'artiste.

5 – Le territoire d'action et les partenaires locaux

Le territoire d'action sur lequel se déploient les deux résidences-mission, la communauté de communes Pays d'Opale, est situé sur le littoral de la Côte d'Opale, dans le Pas-de-

Calais, Il compte une population d'environ 28 000 habitants. Il s'agit d'un territoire rural, étendu en superficie, et regroupant 27 communes :

Alembon, Andres, Ardres, Autingues, Bainghen, Bonningues-lès-Calais, Bouquehault, Boursin, Brêmes, Caffiers, Campagne-lès-Guînes, Fiennes, Guînes, Herbinghen, Hermelinghen, Hocquighen, Landrethun-lès-Ardres, Licques, Louches, Nielles-lès-Ardres, Peuplingues, Pihen-lès-Guînes, Rodelinghen, Saint-Tricat, Sanghen.

Afin de faire plus ample connaissance avec la communauté de communes le lien suivant vous dirige sur son site Internet dédié ainsi que sur le site dédié au réseau intercommunal de lecture publique :

<http://www.cc-paysdopale.fr/>

www.lecturepublique-paysdopale.fr

La communauté de communes Pays d'Opale créée au 1^{er} janvier 2017, est issue de la fusion entre la communauté de communes des Trois-Pavs et de quatre communes de la communauté de communes Sud-Ouest du Calais. Il s'agit donc une jeune collectivité. Elle se construit à travers ses projets de territoire et de par ses compétences.

Pour la seconde édition de son CLÉA *tout au long de la vie*, la collectivité a souhaité travailler autour d'un thème susceptible d'être fédérateur et d'établir, d'une certaine manière, un lien avec l'évènement historique et phare de son territoire, la commémoration du 500^{ème} anniversaire du Camp du Drap d'Or en 2020. Au-delà de la commémoration de l'évènement historique, c'est aussi un questionnement sur le vivre ensemble dans une société qui semble privilégier bien souvent l'individualisme ; c'est aussi la question du rapport à l'autre, à l'Etranger qui se pose ici. Les enjeux géopolitiques, ont-ils changé, évolué ? Autant de questions qui renvoient certes à l'histoire et au patrimoine mais qui impactent également chaque habitant actuel du Pays d'Opale dans son quotidien.

Aujourd'hui, le service culture Pays d'Opale programme une saison culturelle intercommunale en partenariat avec le Département du Pas-de-Calais, compte une école de musique intercommunale et développe un réseau de lecture publique composé de neuf médiathèques, qui sera le relais de proximité de la résidence mission, en lien avec le Contrat Territoire Lecture mis en place récemment.

Un certain nombre d'informations à propos d'une partie des publics et des partenaires de l'action :

JEUNESSE D'ÂGE SCOLAIRE

Le territoire est traversé par 3 circonscriptions scolaires : Calais 1, Calais 2, Saint-Omer 2. Cela représente pour l'enseignement public :

- 22 écoles maternelles et élémentaires publiques (dont 2 RPI), 3 écoles maternelles et primaires privées
- 3 collèges (Guînes, Licques et Ardres)
- 1 collège et lycée professionnel privé (Guînes).

Ces différents établissements d'enseignement constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

Par ailleurs, il existe, sur le territoire intercommunal, un riche tissu associatif. Ces associations sont notamment tournées vers les enfants et les jeunes, en dehors du temps scolaire. Il existe également des structures de loisirs .

Citons donc sans être toutefois exhaustif :

- le centre de loisirs intercommunal (ACCÉM),
- 5 centres de loisirs communaux
- Les structures intercommunales dédiées à l'accueil de la petite enfance
- Des foyers d'accueil

Il s'agit là aussi d'autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

SENIORS ET PUBLICS FRAGILISÉS

Dans le cadre du CLÉA qui, en Pays d'Opale, se décline *tout au long de la vie*, sont également concernés les services du centre intercommunal d'action sociale, les maisons de retraite (EHPAD) de Guînes, Hardinghen, Ardres et Caffiers, l'AFapei de Guînes, le foyer pour autistes « le Petit Prince, le foyer éducatif d'Hardinghen, mais aussi les associations dites de la troisième jeunesse (clubs des aînés notamment), etc

LE RÉSEAU INTERCOMMUNAL DE LECTURE PUBLIQUE

La résidence-mission s'appuie sur les structures culturelles de proximité que sont les médiathèques et le réseau de lecture publique intercommunal.

Les médiathèques sont, de fait, les partenaires incontournables de la résidence-mission, particulièrement susceptibles de démultiplier les effets de la présence de l'artiste. A titre d'information, la communauté de communes s'est également engagée dans un contrat territoire-lecture.

Ces équipements se répartissent sur l'ensemble du territoire :

- Peuplingues
- Bonningues-lès-Calais, médiathèque intercommunale La Rose des Vents
- Pihen-lès-Guînes,
- Guînes
- Bouquehault
- Fiennes
- Alembon
- Licques
- Nielles-les-Ardres

L'ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

L'école intercommunale de musique est également un vecteur culturel pour la communauté de communes. Elle compte aujourd'hui 360 élèves inscrits et une équipe pédagogique composée de 29 professeurs.

Les cinq antennes de l'école intercommunale de musique permettent de couvrir l'ensemble du territoire.

- Bonningues-lès-Calais
- Guînes
- Ardres
- Licques
- Hardinghen

LE TOURISME

La communauté de communes Pays d'Opale travaille également avec l'office intercommunal de tourisme Pays d'Opale. Cet office de tourisme est installé au sein du nouvel Espace de vie communautaire *la Minoterie* à Guînes.

AUTRES PARTENAIRES

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale

- Le parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
- Les harmonies municipales de Guînes, Licques, Ardres.
- Les comités des fêtes
- Le centre d'interprétation historique de la tour de l'horloge à Guînes,
- Le musée municipal Emile Villez à Guînes
- La maison de la nature à Ardres
- Le parc pédagogique du marais à Guînes, le site de Saint-Joseph Village, le parcours aventure, l'Eurolac, la base de voiles à Ardres, etc.
- Les sociétés historiques et associations du patrimoine
- Les compagnies de théâtre en amateur,
- Les compagnies de théâtre professionnelles,
- Les associations de commerçants
- Les producteurs et agriculteurs
- Les fermes aux labels pédagogiques *savoir vert*
- Le monde associatif de chaque commune

6– Accompagnement

La communauté de communes étant le territoire bénéficiaire de l'action, son service de développement culturel intercommunal est désigné comme l'entité opératrice et travaille en lien étroit avec les autres partenaires.

À ce titre, le **service** :

- accompagne l'artiste-résident afin de le guider dans sa découverte du territoire ;
- veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail ;
- organise techniquement la résidence avec le concours des communes ainsi qu'avec celui des structures culturelles et associatives, et avec les établissements scolaires souhaitant s'associer à l'action,
- anime le comité de pilotage,
- veille particulièrement à la diffusion maximale de l'œuvre de l'artiste, tout au long de sa résidence (et si possible, en amont, de celle-ci voire à son issue) sur l'entièreté du territoire d'action ;
- facilite avec le concours actif des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents, les rencontres avec les équipes pédagogiques et aide à la réalisation des *gestes artistiques* qui peuvent en naître,
- facilite avec le concours actif des communes et des responsables du monde associatif les rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs et aide à la réalisation des *gestes artistiques* qui peuvent en naître ;

Les **services locaux de l'éducation nationale**, pour leur part :

- accompagnent chaque artiste-résident et les équipes enseignantes (écoles, collèges, lycées et lycées professionnels) dans l'élaboration et la réalisation des *gestes artistiques* avec notamment le concours des professeurs-missionnés ou conseillers pédagogiques référents désignés par l'éducation nationale (D.A.A.C. et DSDEN)
- organisent des temps de formation permettant aux enseignants, en particulier ceux du premier degré, de faire connaissance, de manière préalable à sa venue, avec l'artiste retenu. C'est le programme d'animations pédagogiques intitulé la *27e heure artistique* qui est ici en jeu.

Au moment de l'envoi et de la mise en ligne de ce présent appel à candidatures, toute une information s'élabore à destination des établissements scolaires du territoire ; en vue de la meilleure préparation possible à l'accueil de l'artiste-résident, en vue aussi de l'appropriation de sa présence par le plus grand nombre. Cette information spécifique est placée sous l'autorité des responsables académiques, départementaux et locaux de l'éducation nationale.

Une information similaire est lancée par la communauté de communes en direction des différents acteurs de l'action éducative (temps péri et hors scolaire) et autres partenaires pouvant être concernés par la résidence-mission.

La communauté de communes organise par ailleurs la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias,

Enfin, une information générale à destination de la population, dans son ensemble, est également assurée par la communauté de communes Pays d'Opale.

7– Faire acte de candidature

Afin de pouvoir faire acte de candidature en parfaite connaissance de cause, chaque artiste intéressé par cette offre est expressément invité, avant toute chose :

- à prendre connaissance le plus attentivement possible du document intitulé ***qu'est-ce qu'une résidence- mission ?***. Ce texte fait office de cahier des charges. Il se veut, à ce titre, le plus renseignant possible,

<http://www.culture.gouv.fr/content/download/204816/2175708/version/1/file/qu%27est%20ce%20qu%27une%20r%C3%A9sidence-mission.pdf>

- à bien appréhender les données territoriales présentées dans le paragraphe 5 *le territoire d'action et les partenaires locaux*. S'il lui apparaît pertinent de s'engager en une telle mission, l'artiste-candidat adresse alors, par envoi électronique uniquement, sous format PDF, un dossier comprenant :

- 1 / une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension et de l'acceptation du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la résidence- mission.
Cette lettre peut également évoquer les éventuelles pistes que propose d'emprunter

le candidat en vue de la réalisation de *gestes artistiques*

- 2/ un curriculum vitae ;
- 3/ un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de sa démarche, et n'excédant pas les 20 pages.
- 4/ une liste des œuvres / productions artistiques disponibles à des fins de diffusion pendant (et éventuellement avant ou après) le temps de résidence.
Cette liste peut être utilement accompagnée d'une autre présentant les différents éléments documentaires susceptibles d'enrichir l'axe de diffusion de la résidence.
- Le dossier est à envoyer à l'adresse suivante : culture@cc-paysdopale.fr
- (sujet: **CLEA Pays d'Opale** / suivi du **nom** de l'artiste)/ et la **discipline artistique** exercée)

Ceci pour le 24 mars 2019 au plus tard

Dans le cas où l'artiste-candidat souhaite enrichir cet envoi d'un DVD ou d'un CD pour présenter des œuvres ou des documents audiovisuels complémentaires, il le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces, par voie postale à l'adresse suivante :

Communauté de communes du Pays d'Opale
Barbara Lefèvre Mondéjar
Responsable du service culturel
9. avenue de la Libération
62 340 GUINES

Les différentes candidatures recues sont examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires locaux du CLEA.

Le nom de l'artiste retenu sera annoncé **au plus tard au tout début du mois de mai 2019.**

Contact :
Barbara Lefèvre Mondéjar
Responsable du développement culturel
culture@cc-paysdopale.fr
Tel : 06 37 88 10 27